



Ceuvre Départementale des Centres de Vacances de la Corrèze
 17 Avenue Winston Churchill - BP 157 - 19004 TULLE Cedex
 Tél : 05.55.20.01.04 | Fax 05.55.20.91.17.
 E.mail : odcv@odcv.com | www.odcv.com

Bons Vacances
du Conseil Général de la Corrèze
Séjours ODCV 19



Bons Vacances Conseil Général de la Corrèze

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), Mme, Mlle, M*..... Père | Mère | Tuteur*

Résidant à (adresse) :

Responsable légal de l'enfant (des enfants) :

NOM de l'enfant	Prénom de l'enfant

Atteste sur l'honneur avoir déclaré sur la fiche d'inscription toutes les participations dont je peux bénéficier. Je m'engage à fournir les attestations originales de ces participations pour déduction sur le montant total du séjour. J'accepte les conditions d'aides aux vacances du Conseil Général de la Corrèze et souhaite bénéficier du bon Vacances ; je demande à l'ODCV de procéder à son calcul.



Fait à


le

Signature

Cadre réservé à l'ODCV

- Montant des aides déclarées : €
- Montant du bon vacances CG19 : €

Le Conseil Général de la Corrèze apporte une aide aux vacances pour tous les enfants et jeunes (de 2 à 17 ans) domiciliés dans le département.

Cette aide est valable pour tous les séjours de 7 jours minimum bénéficiant du tarif corrézien  en vacances familiales (sauf location) ou en centre de vacances. Elle sera versée par le département sous forme de **Bon Vacances**, à déduire du montant à charge de la famille :



Montant du bon : 30 %*
du reste à charge de la famille

** avec un maximum de 15€ par jour*

<i>Pour tous les Corrèziens, calculez le prix du séjour de votre enfant.</i>		Ex. 1 <i>La Martière</i> 7 jours	Ex. 2 <i>La Martière</i> 7 jours
Tarif Brochure €	360 €	360 €
A déduire			
- Aides publiques (MSA, Mairies...) €	120 €	Pas d'aide
- Aides privées (CE, entreprise) €		
= Montant restant à charge de la famille €	240 €	360 €
A déduire			
Bon Vacances du Conseil Général de la Corrèze		72 €	105 €
30% du restant à charge de la famille (maximum : 15€ / jour) €		<i>(15€ x 7 jours)</i>
= Coût du séjour €	168 €	255 €

Il est obligatoire de fournir l'original de vos attestations d'aides MSA, Comité d'entreprise ou autres et **de compléter l'attestation ci-contre.**

L'ODCV calculera le montant de votre bon selon les participations que vous aurez déclarées, le Conseil Général vous transmettra le Bon Vacances. Afin de le déduire de votre facture, ce bon sera à retourner à l'ODCV.

Attention - En cas d'attribution d'une nouvelle aide déclarée après l'émission du bon Vacances : l'ODCV recalculera la valeur du bon jusqu'à 15 jours après la fin du séjour. Au-delà de cette date, aucune attestation de séjour ne sera délivrée et aucun dossier de demande d'aide ne sera complété.

Les aides PEP/JPA, d'associations caritatives n'entrent pas dans le calcul du reste à charge de la famille et du bon Vacances.

Partie à joindre au dossier d'inscription

Partie à conserver